

Formation régionale



Formation sur site

## Formation relative au droit des usagers en fin de vie

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Reformuler, expliquer et résumer aux résidents et à leurs proches la législation en matière de désignation d'une personne de confiance, des directives anticipées et de la fin de la vie : procédure collégiale, prise en charge de la souffrance, soins palliatifs.
- Estimer le rôle de chacun des acteurs dans le cadre des directives anticipées, de la procédure collégiale et de la personne de confiance
- Rapporter les informations acquises en formation à l'ensemble de l'équipe



**Public concerné :** personnel soignant, médecin, infirmiers, cadres, aides-soignants, psychologues, aides médicopsychologiques et tout personnel des établissements médico sociaux.

**Contenu :** informations sur :

la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement

la loi du 2 février 2016 sur la fin de vie

**Durée :** 3 heures

**Méthodes pédagogiques :** Formation présentielle

Apport théorique

Possibilité de regroupement de plusieurs établissements

Questions - Réponses



**Documents mis à disposition :**

La réglementation des modèles de désignation d'une personne de confiance, et de rédaction des directives anticipées

**Intervenant :**

*Juriste*

 Marie Christine BORELLA